

# BULLETIN D'INSCRIPTION – VIDE GRENIER DU 1<sup>ER</sup> MAI

## ASSOCIATION SCOLAIRE DE SAINT LAURENT DES VIGNES



A retourner **impérativement pour valider l'inscription** :

- 1) Avec **la copie de la pièce d'identité** (ou justificatif d'activité pour les professionnels)
- 2) Avec **le règlement** par chèque (à l'ordre de l'association scolaire SLDV) ou espèces
- 3) Dans **la boîte aux lettres** de l'association : 50 rue de la Caudalie 24100 ST LAURENT DES VIGNES  
(envoi par voie postale ou directement déposé dans la boîte aux lettres / nous n'avons pas de bureau à la mairie)

INSCRIPTION (cochez puis remplir) :

☐ PARTICULIER

☐ PROFESSIONNEL

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

MAIL (écrit en MAJUSCULES): ..... TELEPHONE : .....

EMPLACEMENT & TARIFS (nous contacter si besoin au 06.47.09.80.94) :

|                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 3 METRES                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> SANS VEHICULE UNIQUEMENT                                                                                                                                                                                                                                      | 9€            |
| 6 METRES                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> SANS VEHICULE<br><input type="checkbox"/> AVEC UNE VOITURE SEULE : IMMATRICULATION = .....                                                                                                                                                                    | 18€           |
| 9 METRES                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> SANS VEHICULE<br><input type="checkbox"/> AVEC UNE VOITURE SEULE : IMMATRICULATION = .....<br><input type="checkbox"/> AVEC 1 FOURGON SEUL : IMMATRICULATION = .....<br><input type="checkbox"/> AVEC UNE VOITURE + UNE REMORQUE :<br>IMMATRICULATION = ..... | 27€           |
| LOT de 3 METRES SUPPLEMENTAIRE<br>(9€ le lot de 3 mètres)                                                                                | + ____ lot de 3mètres supplémentaires = ____x9€                                                                                                                                                                                                                                        | = ____€       |
| MODE DE REGLEMENT (cochez) : <input type="checkbox"/> CHEQUE (à l'ordre de l'association scolaire SLDV) <input type="checkbox"/> ESPECES |                                                                                                                                                                                                                                                                                        | TOTAL = ____€ |

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- 1) Photocopie de la pièce d'identité (merci de renseigner le numéro ici : \_\_\_\_\_)
- 2) Règlement par chèque (à l'ordre de l'association scolaire SLDV) ou espèces
- 3) Bulletin d'inscription complété et signé

➡ A remettre directement dans la boîte aux lettres ou par voie postale

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (cochez) :

Déclare sur l'honneur :

- ☐ Etre un professionnel / ☐ Etre un particulier et ne pas avoir fait plus de deux manifestations de même nature dans l'année
- ☐ Ne vendre que des objets usagés et personnels (article L 310-2 du code de commerce)
- ☐ Avoir lu et accepté le règlement du vide grenier organisé par l'association scolaire de Saint Laurent des Vignes

FAIT LE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

SIGNATURE

**ASSOCIATION SCOLAIRE  
DE ST LAURENT DES VIGNES**  
50 Rue de la Caudalie  
24100 Saint Laurent des vignes

**REGLEMENT**  
**DU VIDE GRENIER DU 1er MAI**

**DIMENSION DES EMPLACEMENTS**

La surface allouée extérieure est de 2,5M en profondeur (minimum) et de 3M linéaire (minimum) en façade pour une somme de 9 euros pour un lot de 3 mètres. Possibilité de réserver plusieurs lots de 3 mètres. Ces emplacements sont vides et délimités. L'attribution des emplacements sera faite à partir de leur confirmation et un numéro de réservation vous sera attribué.

**Restauration alimentaire :**

L'Association Scolaire se réserve exclusivement le droit de vendre nourriture et boissons.

**HORAIRE**

**L'ouverture aux exposants se fera de 5h30 à 8h00 par la route de Bordeaux lieu-dit Gabanelle.**

**L'ouverture au public se fera de 8 H 00 à 18 H 00.**

**INSCRIPTION avant le 26 avril.**

**L'inscription sera ferme et définitive dès réception du dossier d'inscription complet et avant le 26 avril. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.**

**Il n'y aura pas d'inscription possible sans un dossier complet.**

**Remplir l'attestation jointe et joindre la photocopie de la pièce d'identité.**

**Le chèque sera remis à l'encaissement le 1<sup>er</sup> mai.**

**N'oubliez pas votre pièce d'identité le 1<sup>er</sup> mai.**

**Vous aurez la possibilité de mettre les véhicules sur les emplacements, à condition d'en faire la demande, à partir de 6 M pour les voitures sans remorque et de 9 M pour les véhicules utilitaires (ou véhicule léger + remorque). Les véhicules ne doivent pas dépasser la longueur de votre emplacement.**

**Un parking exposant sera à disposition.**

**ASSURANCE**

**Les exposants dégagent la Commune de St Laurent des Vignes et l'Association Scolaire de toute responsabilité et notamment en ce qui concerne les risques aux marchandises exposées (vol détérioration, aléas climatiques etc. ...).**

**MONTAGE ET DEMONTAGE DES STANDS**

**L'installation se fera à partir de 5 H 30 et jusqu'au plus tard 8 H 00.**

**Le remballage se fera en soirée après 17 h 30.**

**Les exposants devront laisser l'emplacement mis à leur disposition PROPRE.**